



## PROVINCE DE QUÉBEC

## PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MAI 2024 À 18 H 00

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2024 du conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre.

Lors de cette séance, sont présents :

Messieurs les conseillers Ryan Young, Jean-Pierre Cardinal, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Tom Broad, lequel agit à titre de maire suppléant ;

Monsieur le directeur général et greffier adjoint, Martin Bonhomme ;

Madame la greffière, Me Caroline Plourde ;

Madame le Maire, Me Paola Hawa, et monsieur le conseiller Denis Gignac sont absents, mais ont tout de même reçu l'avis de convocation le 17 mai 2024.

Monsieur le trésorier, Burak Tuncay, est absent ;

Monsieur le maire suppléant, Tom Broad, agit comme président de la présente séance, à ce titre, il demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Me Caroline Plourde agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

<b>05-126-24</b>	<b>Ouverture de la séance</b>
------------------	-------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Daniel Boyer

**ET RÉSOLU,**

**D'OUVRI**R la séance extraordinaire du 21 mai 2024. Il est 18 h 03.

Adoptée à l'unanimité.

<b>05-127-24</b>	<b>Ordre du jour</b>
------------------	----------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Ryan Young  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

**1. Ouverture de la séance**

05-126-24 Ouverture de la séance

05-127-24 Ordre du jour

**2. Période de questions allouée aux personnes présentes**

**3. Ressources humaines**

05-128-24 Renouvellement de la convention collective entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301)

**4. Dépôt de documents**

**5. Levée de la séance**

05-129-24 Levée de la séance

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES**

Il y a 1 personne présente.

La période de questions s'est ouverte à 18 h 04. Aucune question n'étant posée, elle s'est fermée à 18 h 04.

**3. RESSOURCES HUMAINES**

<b>05-128-24</b>	<b>Renouvellement de la convention collective entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301)</b>
------------------	--

**ATTENDU QUE** la convention collective entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) est échue depuis le 31 octobre 2021 ;

**ATTENDU QUE** des rencontres de négociation ont été tenues en 2023 et en 2024 ;

**ATTENDU QU'** une entente de principe a été conclue le 30 avril 2024 ;

**ATTENDU QUE** cette entente de principe a été ratifiée par le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) le 14 mai 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

5328

Appuyé par monsieur le conseiller Ryan Young

**ET RÉSOLU,**

**QUE** la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue entérine l'entente de principe, datée du 30 avril 2024, négociée entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301) et la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

**D'AUTORISER** le Maire et les membres du comité de négociation à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, ladite convention en vigueur rétroactivement du 1<sup>er</sup> novembre 2021 jusqu'au 31 octobre 2028, ainsi que tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- **Certificat de signification de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire attestant la réception de l'avis requis par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* par tous les membres du conseil, dont l'original est joint en Annexe « A » ;**

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE**

<b>05-129-24</b>	<b>Levée de la séance</b>
------------------	---------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvan Labelle  
Appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Cardinal

**ET RÉSOLU,**

**DE LEVER** la présente séance extraordinaire. Il est 18 h 05.

Adoptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
M. Tom Broad  
Maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde  
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier physique numéro 0220-320-293703 et dans le dossier numérique numéro 0220-320-293702 (SyGED).*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 21 mai 2024 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le 24 mai 2024.

\_\_\_\_\_  
M. Tom Broad, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Me Caroline Plourde, greffière